

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 17/06/2022
TENU A LA MAIRIE DE SERLEY A 20H00

PRESENTS : Laurent PARADIS, Nicolas VILAIN, Françoise EUVRARD, Sarah BARUET, Isabelle MARTINET, Quentin PERRUSSON, Sylvie BERNARD, Daniel CEVRERO, Patrick MICHELIN

EXCUSES : Philippe DRIVON, Hélène LIET, Vanessa GALLAND, Alexis GAUTHIER

1) Approbation du compte rendu du 6 mai 2022 à l'unanimité par le Conseil Municipal

2) Comptes rendus divers :

- Commission sécurité de la salle des fêtes du 24 mai 2022, avis favorable. Quelques points à revoir (point lumineux, toilettes...). Attente du devis de l'entreprise GUITON (remplacement des blocs). Prochaine commission en 2027.

- Jurés d'assises : personne avisée

- Passage chez le notaire pour une parcelle du Bourg, limite cadastre qui empiète sur la commune, on conserve le parterre de fleurs et les panneaux.

- Elections partielles : élection pour réélire deux conseillers municipaux. 1^{er} tour le 3 juillet 2022, 2^{ème} tour le 10 juillet 2022, organisation du bureau de vote.

- Don AADS : don de 4000 € à la commune

- CAUE : visite au mois de Mars et compte rendu de la visite

3) Retrait délibération

Le 1^{er} adjoint fait part des observations du contrôle des légalités concernant un problème de report sur les comptes administratifs 2021 de la commune, de l'assainissement et du transport scolaires. Ainsi que sur les affectations de résultat de la commune, de l'assainissement et du transport scolaire.

En effet les résultats de clôture de l'année 2020 doivent être indiqués dans les comptes administratifs 2021.

Suite également à une erreur de report du résultat de clôture dans le budget de l'assainissement 2022 celui-ci doit être revoté.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder au retrait des délibérations

2022-5 / 2022-6 / 2022-9 / 2022-10 / 2022-11 / 2022-13 / 2022-14

4) Vote des Comptes administratifs Commune/Assainissement/ Transport Scolaire

Approbation des comptes administratifs 2021 :

Après présentation du compte administratif principal, du compte administratif transport scolaire et du compte administratif du budget assainissement par M. le 1^{er} adjoint, les comptes sont validés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

5/ vote du Budget Assainissement 2022

Après étude et ventilation détaillée des prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2021, le budget de l'assainissement est adopté à l'unanimité.

o Budget Assainissement :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	5 597 €	11 358 €
RECETTES	5 597 €	11 358 €

6/ Contrat scierie Colas

Le 1^{er} adjoint présente à l'ensemble du Conseil Municipal le nouveau contrat que la scierie Colas a envoyé suite à la revalorisation des tarifs des plaquettes bois pour la chaufferie. Le Conseil Municipal demande à faire renégocier les prix du contrat.

7/Délibération concernant la publicité des actes

Le 1^{er} adjoint rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de SERLEY afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

Le Conseil Municipal décide de choisir les modalités suivantes : Publicité par affichage sur le tableau à l'entrée de la Mairie et publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

8/Délibération location logement 60 Rue de la Champonnière

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au Conseil Municipal une demande reçue de Monsieur MERCEY David concernant le logement situé 60 rue de la Champonnière à Serley.

Le Conseil Municipal accepte de Louer le logement à Monsieur MERCEY David à compter du 1^{er} Juillet 2022 pour un loyer de 400 € par mois et 80 € de charges.

9/Tarifification taxe de séjour du gîte et des HLL

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au Conseil Municipal les nouveaux tarifs du pays de la Bresse Bourguignonne concernant les taxes de séjour.

Tarif pour le gîte : 0.60 €

Tarif pour les HLL : 0.20 €

10/Contrat transport scolaire

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au Conseil Municipal le contrat de prestation de service proposé par la société Taxi Tribolet pour le transport des élèves de l'école de Serley à compter de septembre 2022.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le contrat de prestation de service de la Société Tribolet pour une durée de 1 ans à compter du mois de septembre 2022.

Les taxis Tribolet recherche un bus pour la rentrée 2022-2023, ils se proposent pour le rachat du bus de la commune. Si aucun accord n'est trouvé pour un prix de vente, nous verrons pour une mise à disposition du bus de la commune.

11/Informations et questions diverses

-Laurent PACCAUD est en arrêt maladie pour accident du travail.

-Piscine : Aucune candidature pour un maître-nageur, le nettoyage de la piscine se fera quand même. (Voir pour location de la piscine ?), (voir pour inclure la piscine dans la location du gîte et des HLL)

-Maison DELARCHE : Pose de l'isolation, rails), relance de l'entreprise GUITON pour l'électricité, revoir l'entreprise FONTANY pour l'assainissement.

-Commande de fuel : commande groupée, faire un point sur le nombre d'inscrit

-Voirie : commission le 17 juin 2022, début des travaux sur Serley fin août/début septembre.

-Devis PELLETIER, devis pour réfection des fossés 4083 €, devis validé sans les Autelins.

Le 1^{er} adjoint

Nicolas DE SERLIN

